

Date d'inscription : .../.../...

Suivi par :

Golf du Lys Chantilly - Ecole de Golf Saison 2018 / 2019

Nom :

Prénom :

Date de Naissance : .../.../...

N° de Licence FFG :

Adresse :

Code Postal :

Ville :

Père : N° Portable :

N° Fixe :

Mère : N° Portable :

N° Fixe :

Email :

Abonnement Annuel	Tarifs Adhèrent	Tarifs Non Adhèrent	Association Sportive
Baby Golf 1 h 00	<input type="checkbox"/> 290 €	<input type="checkbox"/> 400 €	20 €
Découverte 1 h 00	<input type="checkbox"/> 290 €	<input type="checkbox"/> 400 €	20 €
Perfectionnement 1h30	<input type="checkbox"/> 350 €	<input type="checkbox"/> 450 €	20 €
Compétitions 3h00	<input type="checkbox"/> 440 €	<input type="checkbox"/> 550 €	20 €
Elite Jeunes représentant le club	Gratuit		20 €
Les cotisations « adhérent » comprennent l'accès au country club, à la maison des jeunes pendant l'année scolaire, les leçons et l'accès aux parcours.			
Les cotisations « non adhérent » comprennent les leçons et l'accès aux parcours.			

Caddy Master		
<input type="checkbox"/> Garde sac & Chariot manuel		155 €
<input type="checkbox"/> Garde sac & Chariot enfant		85 €
Licences FFG en cours de validité obligatoire		
	Fin 2018 + 2019	2019
Licence Enfant (- 13 ans)	<input type="checkbox"/> 18 €	<input type="checkbox"/> 16 €
Licence Jeune (13 – 18 ans)	<input type="checkbox"/> 25 €	<input type="checkbox"/> 19 €

Tarifs & Règlements :

Réduction de 10 % sur la cotisation école de golf à partir du 2^{ème} enfant

Cotisation Ecole de Golf :€

Cotisation Association Sportive :€

Licence :€

Caddy Master :€

TOTAL :€

Mode de règlement :



Golf du Lys-Chantilly

Rond-Point du Grand Cerf - 60260 Lamorlaye
RCS de Paris - Siret 808 627 061 00027-APE 9311Z

Expérience Golfique :

Étais-tu à l'école de golf saison 2017-2018 ? Oui Non

Si oui, indique ton groupe :

As-tu déjà pratiqué le golf en milieu scolaire ?

Jamais Il y a moins d'un an + d'un an

Si tu as obtenu un drapeau, indique le dernier obtenu :

Vert Rouge Bleu Jaune Blanc Bronze Argent

Indique ton index :

Depuis combien d'années pratiques-tu le golf ?

Préférence du ou des jours de tes cours : Mercredi Samedi Dimanche

ELEMENTS OBLIGATOIRES :

- **Licence F.F.G en cours de validité**

- **Certificat médical d'aptitude à la pratique du golf remis impérativement à l'inscription**

Autorisation des Parents :

Je soussigné(e) Madame / Monsieur

Autorise mon fils / ma fille

à participer à l'école de golf du Golf Lys-Chantilly.

Antécédents médicaux :

Je ne souhaite pas que la photo de mon enfant soit utilisée dans les communications du Golf du Lys-Chantilly.

J'autorise la direction du Golf à prendre les mesures d'urgence nécessaires en cas d'accident survenant à mon enfant.

Lamorlaye, le .../.../.....

Signature des parents



Golf du Lys-Chantilly

Rond-Point du Grand Cerf - 60260 Lamorlaye
RCS de Paris - Siret 808 627 061 00027-APE 9311Z

REGLEMENT INTERIEUR DE L'ECOLE DE GOLF

Préambule

Notre école de golf possède le label Ecole de Golf FFGolf, ainsi que le Label Sportif.

L'école de golf est gérée par la société du Golf du Lys-Chantilly et est encadrée par la Commission Jeunes sous la responsabilité de la Commission Sportive désignée par le Conseil d'administration élu de l'Association Sportive.

Cette commission inclut des membres de l'Association Sportive, le directeur du Golf (structure commerciale privée), ainsi que le pro-enseignant sous la responsabilité du directeur du Golf. Cette commission a pour objet de définir le projet de l'école de golf, de gérer les aspects administratifs, d'assurer la communication auprès des jeunes et de leurs parents, d'animer et d'encadrer l'école tout au long de la saison.

Notre école est ouverte du 12 Septembre 2018 au 7 Juillet 2019, en dehors des périodes de vacances scolaires, pour les jeunes de 4 à 17 ans.

Article 1 – Modalités d'adhésion

Pour pouvoir adhérer à notre école de golf, le jeune doit avoir entre 4 et 17 ans. Aucun enfant ne sera accepté en cours sans licence et certificat médical.

Il doit être membre de l'Association Sportive et disposer d'une licence et d'un certificat médical en cours de validité.

Pour que l'adhésion soit officiellement prise en compte, le dossier d'inscription doit être dûment rempli et le droit d'inscription réglé.

Le dossier d'inscription comprend :

- **Fiche d'inscription ;**
- **Fiche sanitaire ;**
- **Autorisation de filmer, photographier, exploiter l'image et diffuser l'image ;**
- **Autorisation d'accompagnement en transport par un entraîneur ou un bénévole du club ;**
- **Autorisation parentale pour le prélèvement invasif lors d'un contrôle antidopage pour les enfants du groupe "compétitions fédérales"**

A l'issue des inscriptions, les groupes seront définis selon les niveaux suivants :

- Babygolf (4 à 6 ans)
- Découverte (à partir de 6ans)
- Perfectionnement
- Compétitions
- Elite jeunes représentant le club

Afin d'assurer un enseignement de qualité, chaque séance ne pourra excéder 10 enfants excepté en compétition ou les séances n'excèdera pas 8 enfants.

En fonction des inscriptions, les groupes de niveaux pourront être constitués de plusieurs sous-groupes.

Les horaires des cours et les objectifs et programmes pédagogiques, les animations et calendrier de la saison seront disponibles sur le tableau d'affichage destiné à l'école de golf.

Article 2 – Droits d'inscription

Tout enfant faisant partie de l'école de golf doit avoir acquitté son règlement, à savoir l'acompte le jour de l'inscription et le solde au plus tard le 15/01/2019.

Pour les éventuelles inscriptions en cours d'année, l'ensemble du règlement sera versé le jour de l'inscription.

Jusqu'aux vacances de la Toussaint : en cas d'abandon, l'abonnement sera remboursé au prorata des cours effectués.

Après les vacances de la Toussaint : aucun remboursement ne pourra être effectué.

Les greens fees invités ne sont pas compris dans les abonnements.



Golf du Lys-Chantilly

Rond-Point du Grand Cerf - 60260 Lamorlaye
RCS de Paris - Siret 808 627 061 00027-APE 9311Z

Pour rappel, les cotisations de l'école de golf pour la saison 2018-2019 sont les suivantes pour les adhérents du club :

- Groupe « Babygolf » (4 à 6 ans) : 290 €, 1 heure de cours, Association Sportive 20€ ;
- Groupe « Découverte » : 290 €, 1 heure de cours, Association sportive 20€
- Groupe « Perfectionnement » : 350 €, 1 heure et 30 minutes de cours, Association Sportive 20€
- Groupe « Compétitions » : 440 €, 3h de cours, Association Sportive 20 €.
- Groupe « Elite : jeunes représentant le club » : gratuit après validation de l'équipe enseignante et de la direction, Association Sportive 20€

Les cotisations de l'école de golf pour la saison 2018-2019 sont les suivantes pour les non adhérents du club :

- Groupe « Babygolf » (4 à 6 ans) : 400 €, 1 heure de cours, Association Sportive 20€ ;
- Groupe « Découverte » : 400 €, 1 heure de cours, Association sportive 20€
- Groupe « Perfectionnement » : 450 €, 1 heure et 30 minutes de cours, Association Sportive 20€
- Groupe « Compétitions » : 550 €, 3h de cours, Association Sportive 20 €.

Ces cotisations ne prennent pas en compte les stages proposés pendant les vacances scolaires.

Sur proposition de la Commission Jeunes, un jeune peut être amené, en cours d'année, à changer de groupe de niveau, sans modification tarifaire.

Les cotisations école de golf adhérent comprennent : l'accès au country club, l'accès à la maison de jeunes pendant l'année scolaire, les leçons et l'accès aux parcours.

Les cotisations école de golf non adhérent comprennent : les leçons et l'accès aux parcours.

Article 3 – Absence lors d'une séance

Dans le cas où l'enfant serait absent, il n'est pas prévu de rattrapage ou de remboursement de la leçon.

Si toutefois, l'absence est justifiée et si l'élève souhaite rattraper la leçon, le professeur de golf pourra proposer un horaire de remplacement, dans la mesure des places disponibles.

Article 4 – Ponctualité

L'enfant doit arriver à l'heure à la séance afin d'éviter toute perturbation du cours. A la fin de la séance, l'enfant est sous la responsabilité du représentant légal (signataire de l'abonnement ou toute autre personne désignée par le représentant légal par écrit auprès du golf). En cas de retard, les parents doivent immédiatement téléphoner à l'accueil afin que l'enfant soit pris en charge dans l'attente de leur arrivée.

Article 5 – Comportement, Tenue, Etiquette

Un comportement respectueux de la quiétude des autres ainsi qu'une tenue correcte et décente sont de rigueur sur l'ensemble des installations du club. Tous les cours ayant lieu à l'extérieur, une tenue sportive adaptée au froid et à la pluie est indispensable. Des chaussures de golf ne sont pas obligatoires (bien que recommandées). Toutefois les chaussures ne comprendront pas de talon, seront plates et souples afin de ne pas abîmer les aires de jeu. L'enfant s'engage à respecter l'enseignant, les autres élèves ainsi que le terrain, le travail des jardiniers, et le matériel mis à sa disposition.

En particulier, il est interdit de courir sur les zones fragiles (greens, putting-green, tees...).

Lors des compétitions, l'enfant doit compter ses propres coups en toute honnêteté.

Les téléphones portables, baladeurs et appareils électroniques sont interdits pendant les cours.

En cas d'urgence, les parents peuvent prévenir leur enfant en téléphonant à l'accueil.

Les parents peuvent suivre les cours sans toutefois intervenir.

L'enfant est en toutes circonstances, tenu au respect de l'étiquette et des règles du jeu édictées par la Fédération Française de Golf.

La connaissance de l'étiquette fait partie du contenu pédagogique de l'enseignement.

Article 6 – Equipement

Des clubs peuvent être prêtés du début des cours jusqu'au 31 décembre de la même année. Après quoi, les enfants doivent être en possession de leurs propres clubs. Les enfants doivent également avoir des tees et des balles (les balles de practice sont interdites sur le parcours).



Golf du Lys-Chantilly

Rond-Point du Grand Cerf - 60260 Lamorlaye
RCS de Paris - Siret 808 627 061 00027-APE 9311Z

Article 7 – Infrastructure d'entraînement

Le putting-green situé en face du caddy-master est strictement réservé au putting.

Le green situé au practice est prévu pour les approches roulées ou levées et les sorties de bunker.

Les greens du parcours ne peuvent servir de greens d'entraînement, sauf sous la conduite de l'enseignant.

Au practice, en dehors de l'utilisation des tapis, l'entraînement sur herbe est limité à la zone indiquée.

Les balles de practice sont la propriété exclusive du Golf du Lys-Chantilly. Elles ne peuvent être ramassées ou utilisées sur le parcours.

Article 8 – Zone d'accueil

L'accès à la zone d'accueil située derrière le comptoir est strictement réservé au personnel et aux dirigeants autorisés.

Article 9 – Perte ou vol

Le Golf n'est pas responsable de la détérioration, de la perte ou du vol de quelque objet que ce soit, déposé ou oublié dans le périmètre du Golf.

Le parking n'est pas gardé. Le golf n'est pas responsable des vols et dommages occasionnés aux véhicules et à leur contenu.

Article 10 – Sécurité du personnel sur le terrain

Le personnel d'entretien a la priorité sur le terrain. Il est interdit de jouer avant de s'être assuré qu'il est hors d'atteinte.

Article 11 – Interdiction de fumer

Il est interdit aux mineurs de fumer sur l'ensemble des installations du Golf.

Article 12 – Démarche qualité

Le Golf du Lys-Chantilly est engagé dans une démarche de qualité l'amenant à interroger périodiquement l'ensemble des utilisateurs des services proposés sur leur niveau de satisfaction.

Article 13 – Non-respect du règlement, sanctions disciplinaires

Les dirigeants du Golf, l'enseignant et les représentants du Golf sont chargés de l'application du présent règlement. Tout manquement au présent règlement entraîne la possibilité pour le Golf de décider immédiatement, à titre conservatoire, d'un avertissement ou de l'interruption temporaire de ses prestations, en particulier de l'exclusion immédiate des installations, après avoir entendu l'enfant et prévenu ses parents.

En cas d'interruption temporaire, celle-ci n'entraîne aucun remboursement.

Le Golf peut également décider de l'interruption définitive de ses prestations envers tout enfant ayant commis un manquement grave au règlement. Dans ce cas, aucun remboursement de prestation ne sera effectué.

Le Golf se réserve le droit de refuser l'adhésion à tout enfant qui aurait précédemment contrevenu au présent règlement.

Article 14 – Parking

Tous les véhicules motorisés ainsi que les vélos doivent rester sur le parking.

Article 15 – Voiturette

Il est formellement interdit aux mineurs de conduire les voiturettes.

Article 16 – Informations assurance

Assurances responsabilité civile et assurances complémentaires « accidents corporels » de la FFGolf

<http://www.ffgolf.org/La-federation/Assurance>

Fait le.../.../..... à Lamorlaye

Signature du représentant légal



Golf du Lys-Chantilly

Rond-Point du Grand Cerf - 60260 Lamorlaye
RCS de Paris - Siret 808 627 061 00027-APE 9311Z

AUTORISATION D'ACCOMPAGNEMENT EN TRANSPORT PAR UN ENTRAÎNEUR OU UN BENEVOLE DU CLUB (Pour mineur)

Je soussigné(e),

NOM (du représentant légal) :

Prénom :

Né(e) le :

Domicilié(e) à :

Autorise les entraîneurs ou bénévoles désignés par le club à véhiculer mon enfant pour se rendre sur lieu d'hébergement ou un lieu d'entraînement ou de championnat.

Ceci est valable pour tout véhicule à moteur (voiture, minibus, voiturette de golf...)

Fait le.../.../..... à Lamorlaye

Signature du représentant légal



AUTORISATION DE PUBLICATION DE PHOTOGRAPHIES (Pour mineur)

Je soussigné(e),

NOM (du représentant légal) :

Prénom :

Né(e) le :

Domicilié(e) à :

Autorise par la présente la société Golf du Lys-Chantilly et l'Association Sportive du Club du Lys Chantilly à publier la (des) photographie(s) de mon enfant mineur, pour illustrer les supports et documents suivants : site(s) Internet, revue fédérale, documents techniques, dossiers de presse, affiches et parution presse, et plus généralement tout support édité et publié par le Golf du Lys-Chantilly et l'Association.

La présente autorisation est personnelle et incessible.

Elle est valable pour une durée de cinq (5) ans et pourra être révoquée à tout moment.

Elle est consentie librement et sans contrepartie, notamment financière, et ce quelles que soient la nature et l'importance de la diffusion.

Fait le.../.../..... à Lamorlaye

Signature du représentant légal



PROCEDURE EN CAS DE MALADIE OU D'ACCIDENT

AUTORISATION D'INTERVENTION CHIRURGICALE D'URGENCE

En cas de maladie subite ou d'accident, l'organisateur devra :

1- Prévenir les parents

Lieu de Travail, domicile et numéros de téléphones :

- pour l'enfant : né(e) le ... /... /.....

Mère : portable :.....

Père : portable :.....

2- Appeler le Médecin

Docteur

Appeler le SAMU : 15 ou le SMUR le plus proche

Eventuellement : Choix du Transfert de l'enfant :

HOPITAL.....

AUTORISATION D'INTERVENTION CHIRURGICALE D'URGENCE

Nous soussignés, Monsieur et Madame

Demeurant :

Autorisons le médecin à pratiquer en urgence une intervention chirurgicale nécessitant une anesthésie générale sur notre enfant :

Fait le.../.../..... à Lamorlaye

Signature du représentant légal



PRÉLÈVEMENT NÉCESSITANT UNE TECHNIQUE INVASIVE LORS D'UN CONTRÔLE ANTIDOPAGE CONCERNANT LES MINEURS OU LES MAJEURS PROTÉGÉS (Compétitions Fédérales)

(En application de l'article R. 232-52 du code du sport)

Je soussigné(e) (Nom Prénom) :

Agissant en qualité de père, mère ou **représentant légal** de l'enfant mineur ou du majeur protégé :

(Nom Prénom de l'enfant) :

Autorise tout préleveur, agréé par l'Agence Française de lutte contre le dopage ou missionné par la fédération internationale, dûment mandaté à cet effet, à procéder à tout prélèvement nécessitant une technique invasive (prise de sang, prélèvement de phanères) lors d'un contrôle antidopage sur l'enfant mineur ou le majeur protégé:

(Nom Prénom de l'enfant) :

Ce document devra être présenté au préleveur lors d'un contrôle antidopage invasif.

Il est valable pour la saison sportive 2018/2019.

« Article R. 232-52 du code du sport:

Si le sportif contrôlé est un mineur ou un majeur protégé, tout prélèvement nécessitant une technique invasive, notamment un prélèvement de sang, ne peut être effectué qu'au vu d'une autorisation écrite de la ou des personnes investies de l'autorité parentale ou du représentant légal de l'intéressé remise lors de la prise ou du renouvellement de la licence. L'absence d'autorisation est constitutive d'un refus de se soumettre aux mesures de contrôle. »

L'absence d'autorisation parentale, lors d'un contrôle antidopage invasif, est constitutive d'un refus de se soumettre à ce contrôle et est susceptible d'entraîner des sanctions disciplinaires à son égard (deux ans de suspension de compétition). L'original ou une copie doit être conservé par le joueur mineur et devra être présenté, le cas échéant, au préleveur. Une copie doit être transmise au Club du joueur ainsi qu'à sa Ligue d'appartenance.

Fait le.../.../..... à Lamorlaye

Signature du représentant légal



Golf du Lys-Chantilly

Rond-Point du Grand Cerf - 60260 Lamorlaye
RCS de Paris - Siret 808 627 061 00027-APE 9311Z

FICHE SANITAIRE DE LIAISON 2018-2019

1 - Enfant Garçon Fille

Nom :

Prénom :

Date de Naissance : .../.../.....

Ecole :

Responsable légal (à contacter en cas d'urgence) :

Nom :

Prénom :

Tél portable :

Tél professionnel :

2 - Médecin Traitant Nom :

Adresse :

Code Postal : Ville :

Téléphone :

3 - Vaccinations (se référer au carnet de santé ou au certificat de vaccination)

Vaccins obligatoires	Dates des derniers rappels	Vaccins recommandés	Dates
Diphtérie		Hépatite B	
Tétanos		Rubéole Oreillons	
Poliomyélite		Rougeole	
DT polio		Coqueluche	
Tétracoq		Autres (préciser)	
BCG			

4 - Renseignement médicaux concernant l'enfant

L'enfant suit-il un traitement médical ? Oui Non

Si oui, joindre une ordonnance récente et les médicaments correspondant (boîte de médicaments dans leurs emballages d'origines marquées au nom de l'enfant avec la notice).

ATTENTION : AUCUN MEDICAMENT NE POURRA ETRE PRIS SANS ORDONNANCE DATEE ET SIGNEE DU MEDECIN

5 - L'enfant a-t-il déjà eu les maladies suivantes ?

RUBEOLE	RHUMATISME ARTICULAIRE	VARICELLE	ANGINE	OTITE
Oui <input type="checkbox"/>	Oui <input type="checkbox"/>	Oui <input type="checkbox"/>	Oui <input type="checkbox"/>	Oui <input type="checkbox"/>
Non <input type="checkbox"/>	Non <input type="checkbox"/>	Non <input type="checkbox"/>	Non <input type="checkbox"/>	Non <input type="checkbox"/>
ROUGEOLE	COQUELUCHE	OREILLONS	SCARLATINE	
Oui <input type="checkbox"/>	Oui <input type="checkbox"/>	Oui <input type="checkbox"/>	Oui <input type="checkbox"/>	
Non <input type="checkbox"/>	Non <input type="checkbox"/>	Non <input type="checkbox"/>	Non <input type="checkbox"/>	



6 - Allergies

ASTHME Oui Non **MEDICAMENTEUSES** Oui Non
ALIMENTAIRES Oui Non Restriction alimentaires

Précisez la cause de l'allergie et la conduite à tenir (si automédication le signaler)

.....
.....
.....
.....
.....

7 - Indiquez ci-après les difficultés de santé (maladie, accident, crises convulsives, hospitalisation, opération, rééducation) en précisant les dates et les précautions à prendre :

.....
.....
.....
.....
.....

8 - Recommandations utiles des parents précisez si votre enfant porte des lentilles, lunettes, prothèses dentaires ou auditives ...

.....
.....
.....
.....
.....

Je soussigné,, responsable légal de l'enfant, déclare exacts les renseignements portés sur cette fiche et autorise le responsable du centre à prendre toutes les mesures (traitement médical, hospitalisation, intervention chirurgicale) rendues nécessaires par l'état de l'enfant.

Fait le.../.../..... à Lamorlaye

Signature du représentant légal

